

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

Réunion préparatoire de hauts responsables

24-26 mars 2005

Séoul

**EXAMEN DE L'APPLICATION DES DÉCISIONS DU SOMMET MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, Y COMPRIS LA PLATEFORME
RÉGIONALE DE PHNOM PENH POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

**RECOMMANDATIONS DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE
ET DANS LE PACIFIQUE (2000)**

(Points 5 a) et b) de l'ordre du jour provisoire)

**ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PROMOTION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document analyse de façon concise l'application des décisions pertinentes du Sommet mondial pour le développement durable dans le contexte de l'Asie et du Pacifique, les initiatives prioritaires de la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique telles qu'elles figurent dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que les recommandations de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000). Il identifie les préoccupations actuelles, les perspectives, les contraintes, les enseignements tirés et les défis concernant la promotion du développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national et vise à servir de base aux discussions qui auront lieu lors de cette conférence sur l'éventualité de l'adoption par la région de l'Asie et du Pacifique d'une stratégie de croissance économique écologiquement durable («croissance verte»).

La Réunion préparatoire est invitée à examiner les progrès accomplis dans l'application des décisions du Sommet mondial et à donner des indications sur les futures mesures à prendre.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. PERSPECTIVE HISTORIQUE ET LIENS ENTRE LE PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL (2001-2005), LA PLATEFORME RÉGIONALE DE PHNOM PENH (2001) ET LES DÉCISIONS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2002)	1
II. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	4
A. Renforcement des capacités pour le développement durable	4
B. Réduction de la pauvreté aux fins du développement durable	6
C. Mondialisation et intégration des politiques.....	7
D. Production moins polluante et énergie durable	8
E. Gestion des sols et conservation de la biodiversité	11
F. Les environnements océanique, côtier et marin et le développement durable des petits États insulaires.....	13
G. Ressources en eau douce	14
H. Mesures concernant l'atmosphère et les changements climatiques	17
I. Qualité de l'environnement et santé humaine: Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre	18
III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	18
IV. CONCLUSIONS: L'AVENIR	19
Figure. Décisions du Sommet mondial pour le développement durable en relation avec la Plateforme de Phnom Penh et le Programme d'action régional de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000).....	3
Tableau. Principaux domaines d'action clés à évaluer.....	4

INTRODUCTION

1. Le présent document évalue de façon synthétique les grandes initiatives régionales prises en vue de l'application des décisions régionales et mondiales concernant le développement durable pendant la période écoulée depuis la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, notamment le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable (2000), la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2001), ainsi que les décisions du Sommet mondial pour le développement durable et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002).

2. L'évaluation et l'analyse sont fondées sur les rapports disponibles concernant les activités de développement durable dans la région, ainsi que sur les données et les rapports relatifs aux activités de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ainsi que sur la compilation et l'examen périodiques des activités de la CESAP en matière d'environnement et de développement durable. Ont également fait l'objet d'un examen les projets et les programmes exécutés par les gouvernements en coopération avec des organisations internationales, telles que la Banque asiatique de développement (BASD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et la CESAP.

3. L'examen vise par ailleurs à mettre en évidence les grandes questions relatives à l'application. On prévoit que certains enseignements et informations tirés de l'examen constitueront la base d'un plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) assorti d'une stratégie ciblée.

4. La Réunion est invitée à examiner les progrès accomplis dans l'application des diverses décisions et à donner des indications sur les futures mesures à prendre, y compris sur l'éventuelle prise en compte de certaines des préoccupations actuelles dans le Plan régional d'application, en vue de leur examen au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire.

I. PERSPECTIVE HISTORIQUE ET LIENS ENTRE LE PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL (2001-2005), LA PLATEFORME RÉGIONALE DE PHNOM PENH (2001) ET LES DÉCISIONS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2002)

5. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 a défini les objectifs de développement durable et les moyens de les réaliser. Ceux-ci ont été repris et développés lors de l'examen quinquennal des résultats de cette conférence (Sommet Planète Terre+5) dans le cadre du processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable et pendant le Sommet lui-même. Le Sommet Planète Terre+5 a débouché sur l'élaboration du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire en juin 1997. Les résultats mettaient l'accent sur l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, qui constituaient les trois piliers du développement durable.

6. Au niveau régional, lors des conférences ministérielles de 1995 et 2000, on a discuté de la mise en œuvre d'Action 21 et évalué les progrès accomplis dans la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique. La quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Kitakyushu (Japon) en 2000, a adopté le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, comportant huit domaines d'action, notamment des domaines transsectoriels, et un ensemble d'instruments de mise en œuvre. L'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, dont l'examen fait l'objet d'un document distinct, est un autre résultat important de la Conférence.

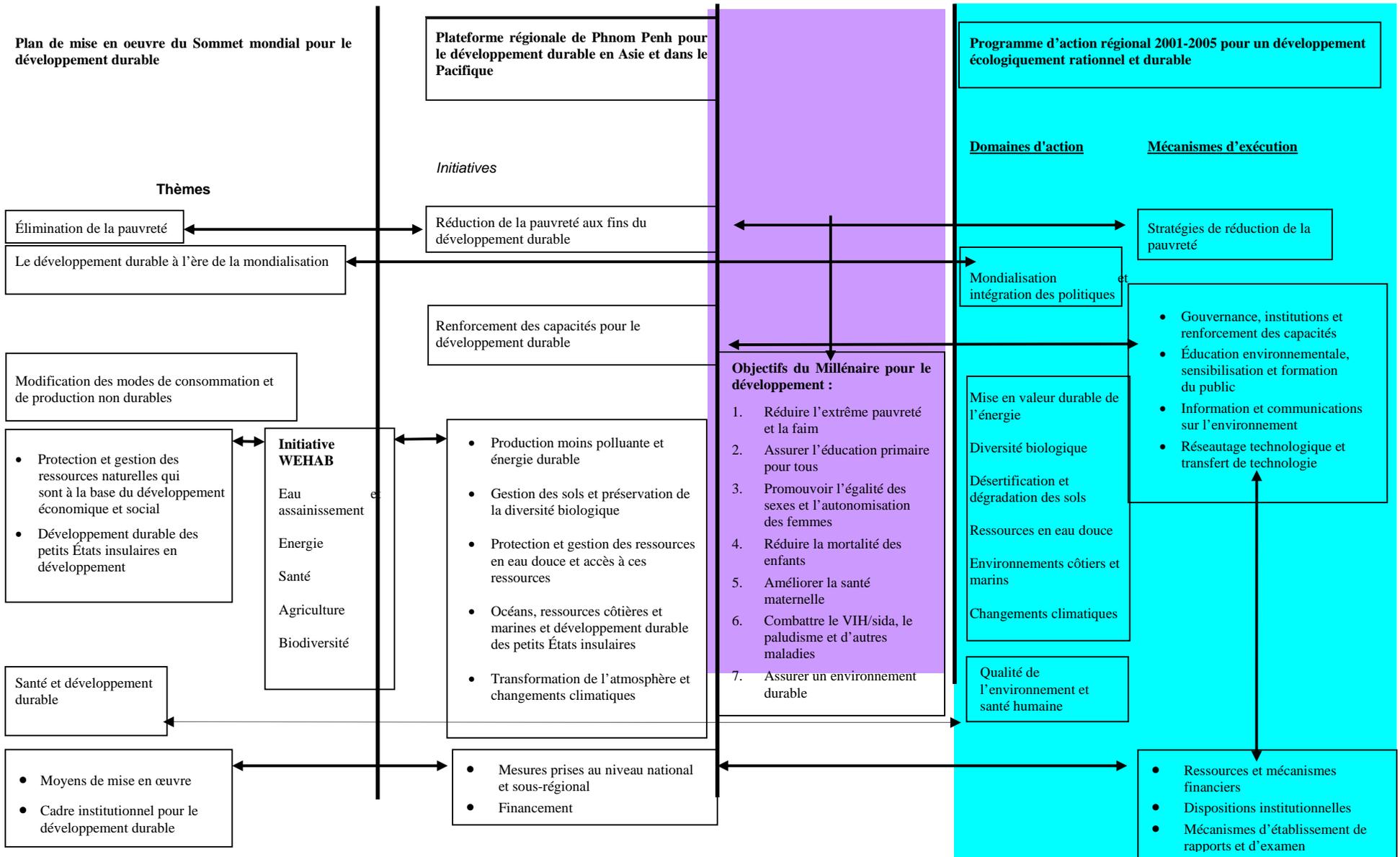
7. La Déclaration du Millénaire, qui contient 8 objectifs et 18 cibles se rapportant à la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale, à la réalisation d'objectifs sociaux et à la durabilité de l'environnement, a été adoptée par l'Assemblée générale en septembre 2000. Abrutant plus de 700 millions de pauvres ayant un revenu inférieur à un dollar par jour, la région de l'Asie et du Pacifique est le centre du combat pour la réalisation des objectifs de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

8. Le Sommet mondial pour le développement durable visait à éliminer les obstacles entravant la réalisation du développement durable tout en obtenant un consensus mondial sur les mesures à prendre pour améliorer les conditions de vie des populations pauvres, mettre un terme à la dégradation environnementale et inverser la tendance, et rétablir la capacité de charge de l'environnement. La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, principaux résultats du Sommet, préconisaient l'adoption de mesures immédiates pour formuler des stratégies nationales en faveur du développement durable. Un autre résultat important a été la promotion des partenariats pour la mise en œuvre de l'Initiative du Secrétaire général concernant l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité (Initiative WEHAB).

9. La région de l'Asie et du Pacifique a apporté une contribution majeure au Sommet mondial pour le développement durable grâce à la Plateforme régionale de Phnom Penh sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique, portant sur des questions et des priorités essentielles concernant le développement durable et contenant sept initiatives prioritaires régionales dont il est fait état dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

10. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'Initiative WEHAB, la Plateforme régionale de Phnom Penh, le Programme d'action régional pour un développement écologiquement rationnel et durable, l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires forment un ensemble exhaustif de programmes en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Ces programmes offrent la possibilité d'établir des liens étroits entre les initiatives ou activités de mise en œuvre à l'échelle régionale et le processus national d'établissement des rapports, de sorte que les décisions prises à chaque niveau peuvent être complémentaires. Le tableau ci-après fait la synthèse des liens entre les engagements, les priorités et les domaines cibles exposés dans ces programmes et initiatives.

Figure. Décisions du Sommet mondial pour le développement durable en relation avec la Plateforme de Phnom Penh et le Programme d'action régional de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000)



11. On trouvera dans le tableau ci-après une liste établie sur la base de l'examen ci-dessus des domaines d'action clés à évaluer.

Tableau. Principaux domaines d'action clés à évaluer

- Renforcement des capacités pour le développement durable
- Réduction de la pauvreté aux fins du développement durable
- Mondialisation et intégration des politiques
- Production moins polluante et énergie durable
- Gestion des sols et préservation de la diversité biologique
- Protection et gestion des ressources en eau douce et accès à ces ressources
- Océans, ressources côtières et marines et développement durable des petits États insulaires
- Transformation de l'atmosphère et changements climatiques
- Qualité de l'environnement et santé humaine: Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre

II. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE

A. Renforcement des capacités pour le développement durable

12. Presque tous les pays de la région ont procédé à une évaluation de leurs capacités nationales pour la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des conventions sur les polluants organiques persistants grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et avec le concours du PNUD, du PNUE ou de la Banque mondiale.

13. Une tendance positive constatée dans les pays de la région concerne l'intégration des activités de renforcement des capacités aux projets d'investissement dans les domaines suivants: énergie, eau, environnement marin et gestion de l'environnement, en particulier dans les zones urbaines, bassins fluviaux, utilisation efficiente de l'eau à des fins agricoles, protection des zones humides, mise en valeur des écosystèmes et protection des lacs, surveillance des pluies acides, énergie renouvelable, récupération du méthane dans les couches de charbon, lutte contre la dégradation des terres pour améliorer les conditions de vie dans les petites villes, autonomisation des communautés pour la mise en valeur de l'énergie, mise en place d'institutions et de politiques au niveau infranational, et élimination des déchets et amélioration de la qualité de l'air.

14. La CESAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont aidé les quatre pays de l'Asie du Sud-Est à formuler des perspectives d'action dans le domaine des ressources en eau. Divers projets et programmes de renforcement des capacités ont été conçus et sont actuellement mis en œuvre dans le bassin du Mékong, le bassin du Tonle Sap, le bassin de la Pasig et d'autres fleuves. Certains pays, dont Thaïlande, ont entrepris des réformes institutionnelles pour renforcer la gestion de l'environnement.

15. L'action internationale déployée dans le cadre de programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux a été axée sur la fourniture d'une assistance aux pays afin de les aider à renforcer leurs capacités nationales. On mentionnera à cet égard les programmes Capacité 21 et Capacité 2015 du PNUD. Les mécanismes sous-régionaux de renforcement des cadres institutionnels pour le développement durable, tels que l'Association sud asiatique de coopération régionale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP), le Programme régional océanien de l'environnement (SPREP), le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral en Asie centrale et le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est ont servi de cadre à des échanges de données d'expérience ainsi qu'à l'adoption d'initiatives et de mesures de coopération.

16. Les activités de renforcement des capacités en Asie du Sud ont porté principalement sur l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain (Inde et Pakistan), l'écotourisme (Népal), l'eau (Afghanistan et Bangladesh), ainsi que la gestion de l'environnement dans presque tous les pays. En Asie centrale, le renforcement des capacités était principalement axé sur la gestion des ressources en eau et la gestion de l'environnement dans le cadre de projets et programmes sous-régionaux. Les pays insulaires du Pacifique s'attaquent aux problèmes de renforcement des capacités par le biais de projets sous-régionaux avec le concours du PNUE, de la CESAP, du SPREP et de la BASD.

17. Depuis 2001, la CESAP entreprend des activités de renforcement des capacités pour renforcer les capacités des pays en matière de planification et de gestion stratégiques afin de garantir la prise en compte des questions environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre de grandes orientations sectorielles, notamment dans les domaines de l'énergie et de l'eau. Les pays de la région ont bénéficié d'une assistance sous forme de directives et d'une série d'ateliers de formation et de projets de démonstration. La CESAP a exécuté un grand projet destiné à renforcer la capacité des gouvernements à tenir compte des questions de durabilité, en particulier celle de l'environnement, dans des secteurs de première importance comme l'énergie et l'eau. Un atelier régional intégré sur la planification et la gestion stratégiques portant sur l'énergie, l'eau et l'environnement a été organisé en novembre 2004 pour mettre en commun les données d'expérience acquises dans ces secteurs grâce à une série d'activités de niveau national.

B. Réduction de la pauvreté aux fins du développement durable

18. Les expériences faites en Asie et dans le Pacifique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sont aussi diverses que la région elle-même. Bien que l'Asie de l'Est soit parvenue à réduire sensiblement son niveau de pauvreté à la faveur d'une croissance économique rapide, ce niveau reste très élevé en chiffres absolus. En Asie du Sud, la situation s'améliore aussi mais plus lentement. L'Asie centrale reste en proie aux difficultés liées au passage à l'économie de marché. Quant aux pays du Pacifique, ils n'ont pas encore trouvé le moyen de sortir du cycle de la pauvreté. La diminution de la pauvreté monétaire grâce à la fourniture de services de base est le principal objectif visé par la région afin d'atteindre, d'ici à 2015, les objectifs et les cibles fixés lors du Sommet du Millénaire. Si certains des pays concernés ont déjà atteint les objectifs du Millénaire pour le développement, beaucoup d'autres luttent toujours pour y parvenir.

19. Les pays ont soit élaboré des stratégies nationales spécifiques de réduction de la pauvreté soit intégré cette question à leurs plans. La CESAP procède actuellement, en collaboration avec le PNUD, à une évaluation régionale des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les plans et programmes des pays et les activités ciblées sur la réduction de la pauvreté sont axés sur les questions suivantes: conservation et gestion des ressources naturelles, développement rural, amélioration des taudis, fourniture des moyens de subsistance faisant appel aux ressources environnementales et promotion de la participation des parties prenantes à la protection de l'environnement.

20. La table ronde organisée à la cinquante-neuvième session de la Commission en septembre 2003 et la Conférence de Shanghai sur l'intensification de l'action de lutte contre la pauvreté (mai 2004) ont mis en évidence les nouvelles initiatives prises et actions politiques menées par plusieurs pays de la région pour promouvoir le développement humain et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

21. De nombreuses activités de lutte contre la pauvreté sont menées à l'échelle des pays; la plupart le sont par les gouvernements, d'autres par des organisations de la société civile, avec leurs propres ressources et l'appui de diverses organisations internationales dans le cadre de vastes projets d'amélioration des conditions de vie, de création de revenus par la gestion des ressources et du développement rural.

22. La CESAP dirige l'action de suivi du Sommet mondial pour le développement durable afin de mettre en œuvre le «projet 5P» «Partenariats public-privé pro-pauvres», lancé en janvier 2003 dans un petit nombre de pays en tant que projet pilote. Celui-ci se concentre sur les secteurs clés suivants se rapportant au développement durable: eau, énergie, santé (VIH/sida), et préservation de la biodiversité. Il vise à fournir aux pauvres des services de base à un coût économique dans le cadre de partenariats public-privé établis dans les pays cibles. Plus précisément, il vise: a) à offrir des «modèles

éprouvés» de partenariats public-privé susceptibles d'être reproduits ultérieurement dans la région de l'Asie et du Pacifique pour la fourniture de services de base aux pauvres et b) à développer ou renforcer les capacités nationales à promouvoir et diffuser des modèles de partenariat public-privé pro-pauvre pour la prestation des services publics.

C. Mondialisation et intégration des politiques

23. La mondialisation est un phénomène dont la progression rapide est mûe principalement par l'expansion des marchés. Elle est devenue une réalité dont la gestion constitue une gageure si l'on veut donner aux pays de la région les moyens de promouvoir leur croissance économique, de lutter contre la pauvreté et de protéger leurs ressources naturelles et leur environnement. Les pays en développement sont mis au défi de renforcer leurs capacités institutionnelles pour pouvoir participer activement aux négociations qui ont lieu aux niveaux local, national, régional et mondial pour saisir les possibilités offertes par la mondialisation tout en réduisant au minimum ses effets négatifs.

24. Les principales activités régionales se sont inscrites dans le cadre de la préparation de manifestations mondiales telles que les conférences ministérielles de l'OMC tenues à Doha et à Cancún et des activités de suivi correspondantes. La CESAP a exécuté un projet majeur visant à donner aux pays en développement davantage de moyens de gérer la mondialisation en s'intégrant effectivement au système commercial multilatéral, et consistant à organiser au niveau régional, sous-régional et national plusieurs ateliers de formation, de missions consultatives et de séminaires de concertation politique de haut niveau dans les domaines du commerce, de l'investissement et des politiques macroéconomiques. D'autres activités avaient pour but de faciliter l'accès des pays membres de la CESAP à l'OMC et de préparer la Conférence de Cancún. Étant donné les liens entre le commerce et l'environnement, un projet a été conçu pour aider les pays en développement à faciliter l'accès aux marchés des biens et services soumis à des normes environnementales et à faire en sorte que leurs importations soient écologiquement plus viables.

25. Les problèmes émergents liés la mondialisation ont été examinés par le Comité de la gestion de la mondialisation et ses divers sous-comités en novembre 2003, ainsi qu'aux sessions annuelles de la Commission en 2003 et 2004, afin d'échanger des données d'expérience, de débattre des politiques nationales, et de formuler des observations sur les faits nouveaux au niveau mondial.

26. En 1998, la CESAP a lancé un projet à l'échelle régionale sur la prise en compte des préoccupations environnementales dans le processus d'élaboration des politiques économiques. Le projet portait sur 26 pays et études de cas; 6 documents de synthèse sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est, le Pacifique et l'Asie du Sud ont ainsi été rédigés et présentés pour examen et échange de vues lors de réunions sous-régionales et régionales. Au cours de la première phase du projet, un élément institutionnel a été introduit qui mettait l'accent sur les études de cas de pays aux niveaux national et intranational, et au niveau sectoriel dans certains pays. Le deuxième élément du

projet consistait à définir la marche à suivre pour procéder à une évaluation de l'environnement, qui constituait la base des études de cas de pays. Tout au long du projet, divers matériels et directives de formation ont été publiés, notamment les conclusions des études de pays et une conférence virtuelle interactive sur cédérom. Les conclusions et les résultats du projet ont servi de base à l'élaboration de politiques de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique. Au cours de la phase de suivi du projet, une série d'ateliers nationaux et sous-régionaux sur la prise en compte des préoccupations environnementales dans l'élaboration des politiques économiques et mettant l'accent sur l'application de diverses mesures, le recours aux incitations économiques et aux mécanismes de marché ont été organisés dans toute la région.

D. Production moins polluante et énergie durable

27. Le Sommet mondial pour le développement durable a préconisé l'élaboration d'un cadre de programmes décennal à l'appui des initiatives régionales et nationales afin d'accélérer le passage à une consommation et à une production durables. Il a également rappelé les décisions relatives aux questions énergétiques prises par la neuvième session de la Commission du développement durable, tenue en 2001. La région de l'Asie et du Pacifique ayant un caractère essentiellement rural, l'approvisionnement énergétique des zones rurales était essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer le développement durable. L'électrification des campagnes a été reconnue comme un moyen d'améliorer les conditions de vie et de stimuler l'activité économique dans la région.

28. À sa première session tenue en novembre 2003, le Comité de la gestion de la mondialisation a demandé aux gouvernements de prendre les dispositions suivantes: adopter des politiques concernant les marchés publics «verts»; utiliser davantage divers instruments de gestion de l'environnement, y compris les moyens réglementaires et les mécanismes du marché; encourager le recyclage et la réduction des déchets; établir des programmes nationaux d'étiquetage pour certains produits de manière à encourager la consommation et la production durables. Il a par ailleurs souligné le rôle de l'industrie et des groupes de la société civile dans la promotion de la consommation et de la production durables.

Production moins polluante

29. Certains pays ont accordé la priorité au développement technologique comme moyen d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable afin de réduire au minimum la dégradation de l'environnement, voire d'inverser le processus. Outre les mesures traditionnelles de lutte contre la pollution industrielle, certains pays de la région sont en train d'adopter de nouvelles mesures pour favoriser des modes de production plus propres et ainsi réduire la pollution et ses conséquences sur l'environnement en éliminant des sources de pollution¹.

¹ La République de Corée et la Chine ont réalisé respectivement le Projet Eco-2 et un projet de démonstration sur la fabrication de pulpe de papier et de papier.

30. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable s'attache activement à promouvoir une production moins polluante et à attirer l'attention des chefs d'entreprise sur les meilleures pratiques du point de vue de la durabilité. Les Pays-Bas appuient des projets dans la région, notamment ceux qui sont mis en œuvre dans le cadre du Conseil mongol des entreprises pour le développement durable et qui portent sur la promotion de modes de production moins polluants, le traitement des eaux usées, les investissements dans l'efficacité énergétique, la création de centres de production propre pour la conception et la mise en œuvre de projets, et la capacité de mobiliser des fonds. Avec un financement des Pays-Bas, le PNUE tente également de répondre aux besoins des pays en développement en renforçant leurs capacités par le biais du Mécanisme pour un développement propre établi par le Protocole de Kyoto. Le programme de production moins polluante à l'échelle de la région exécuté avec l'appui de l'ONUDI et son réseau connexe ont pour but de renforcer les capacités nationales, d'accroître l'investissement et de favoriser le dialogue entre les entreprises et les pouvoirs publics; ils ont ainsi réussi à promouvoir la création de centres nationaux pour la production moins polluante dans plusieurs pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

Énergie durable

31. Étant donné la demande croissante d'énergie et du nombre de personnes n'ayant pas accès aux services énergétiques de base dans la région, le défi à relever au cours des prochaines années portera sur la satisfaction et la gestion de ces besoins sans trop nuire à l'environnement. Cette tâche complexe nécessitera l'adoption de politiques intégrées et globales consistant à diversifier les options énergétiques en faisant appel à des sources d'énergie à faible teneur ou à teneur nulle en carbone, à renforcer la coopération énergétique transfrontière, à adapter les meilleures pratiques et la promotion de l'énergie renouvelable, du rendement énergétique et de technologies énergétiques propres.

32. La Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable (novembre 2000), dont l'objectif était d'apporter une contribution régionale à la neuvième session de la Commission du développement durable, a adopté un programme d'action régional pour la mise en valeur de l'énergie durable en vue de renforcer la capacité des parties prenantes concernées à formuler des stratégies appropriées permettant d'élargir et d'améliorer les services énergétiques en nuisant le moins possible à la qualité de l'environnement. Ce programme d'action a ultérieurement été pris en compte à la neuvième Conférence de la Commission et dans la Plateforme régionale de Phnom Penh. Les éléments du Programme d'action, tels qu'ils figurent dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et tels qu'ils sont exécutés par les pays, la CESAP et d'autres organisations, restent pertinents.

33. En conséquence, les activités énergétiques menées dans la région portent sur six domaines principaux: amélioration de l'accès à des services énergétiques fiables et d'un coût abordable; renforcement des capacités de planification, promotion d'une gestion par l'offre et la demande, promotion de l'utilisation d'énergies renouvelables et propres, valorisation des énergies durables dans le Pacifique et mobilisation des ressources financières.

34. De nombreux pays de la région investissent dans des projets d'énergie renouvelable, d'approvisionnement énergétique en milieu rural ainsi que d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie, avec l'appui de la Banque mondiale, de la BASD et du FEM. Ces projets visent à commercialiser l'énergie renouvelable, à éliminer les obstacles à la mise au point d'articles et de systèmes d'éclairage efficaces, à utiliser à des fins commerciales le méthane récupéré dans les couches de charbon, à promouvoir l'efficacité énergétique industrielle et le rendement énergétique des systèmes d'approvisionnement en chaleur et en eau chaude. En outre, la Banque mondiale soutient le Programme asiatique sur les énergies de substitution afin d'intégrer l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique à son portefeuille de projets dans le secteur de l'énergie.

35. Par l'intermédiaire de son Organisme sous-régional des ressources pour l'Asie et le Pacifique et avec un appui financier du FEM, le PNUD a effectué dans plusieurs pays des études de cas sur des questions telles que l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie rurale, par la gazéification, un programme communautaire décentralisé de mise en valeur de l'énergie rurale, la faisabilité de petites installations hydroélectriques pour l'électrification rurale, les possibilités de financement pour la mise en valeur de sources d'énergie renouvelable, ainsi que des projets de démonstration sur l'énergie solaire.

36. Avec le soutien de la CESAP, des activités ont été menées au niveau national dans certains pays de l'Asie et du Pacifique en 2003 et 2004 concernant la planification et la gestion stratégiques du secteur de l'énergie. En décembre 2003, un atelier régional sur ces questions a été consacré à la mise en commun de données d'expérience dans ce secteur. Le volet énergie du projet phare de la CESAP, qui a consisté à fournir des services de base, visait principalement à mobiliser la participation du secteur privé dans un projet de partenariat communautaire pour la construction d'une minicentrale hydroélectrique en Indonésie. S'agissant de la coopération énergétique transfrontière, la CESAP et la République de Corée, ont soutenu ensemble une initiative de promotion de la coopération énergétique en Asie du Nord-Est dans le cadre d'un dialogue intergouvernemental soutenu, en vue d'établir un cadre de collaboration destiné à améliorer la sécurité énergétique dans cette région grâce à une coopération durable.

37. Conformément aux recommandations formulées lors de l'Atelier sur les politiques et stratégies énergétiques viables pour les États insulaires en développement du Pacifique, coorganisé par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la CESAP en février 2002, des interventions et des programmes ont été conçus à l'intention de ces États concernant les questions de politiques et de renforcement des capacités, en particulier pour une utilisation accrue de l'énergie renouvelable. La CESAP, en collaboration étroite avec les membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, est en train d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'énergie renouvelable; elle fournit depuis 2001 des services consultatifs et organise des cours de formation consacrés à l'élaboration de politiques énergétiques pour la sous-région du Pacifique.

E. Gestion des sols et conservation de la biodiversité

38. L'ampleur de la dégradation des sols et de la disparition de la biodiversité est considérable et résulte des caractéristiques physico-géographiques naturelles de la région ou de l'intensité des activités anthropiques. La couverture forestière de la région a diminué au rythme d'un million d'hectares par an au cours des dix dernières années et les zones dégradées se sont multipliées en raison des mauvaises pratiques de gestion, de l'abattage d'arbres, de la culture itinérante, des feux de forêt, des parasites et des maladies². La désertification et la dégradation des sols affectent le mode de vie de plus de 800 millions de personnes dans la région. L'expansion des zones arides dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie centrale et de l'Asie du Nord a souvent pour origine l'érosion éolienne, les conditions climatiques et le surpâturage. La pénurie d'eau et l'aridité saisonnière sont endémiques dans la région pour laquelle le reboisement, l'amélioration de la gestion forestière et la responsabilisation des communautés locales sont des priorités absolues.

39. Au niveau sous-régional un programme d'action a été élaboré pour les cinq pays d'Asie centrale au cours d'une série de consultations. Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des sols et la pauvreté dans les zones sèches, sujettes à la sécheresse et aux pénuries alimentaires a été finalisé à l'atelier qui s'est tenu à Bali (Indonésie) en juillet 2003. L'atelier chargé d'élaborer le programme d'action sous-régional pour l'Asie du Sud a eu lieu à Sri Lanka en juillet 2004. Suite à une initiative de la CESAP sur la gestion durable des sols, un projet sous-régional sur l'atténuation des effets des tempêtes de poussière de sable et leur prévention en Asie du Nord-Est a été lancé en 2003 avec un appui financier du FEM et le concours de la BASD en partenariat étroit avec les gouvernements de la Chine, du Japon, de la Mongolie et de la République de Corée.

40. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a organisé la deuxième Conférence ministérielle d'Asie sur la mise en oeuvre de la Convention pour la préparation de la sixième session de la Conférence des Parties réunie à Abou-Dhabi en juin 2003. La Conférence a adopté des activités prioritaires dans le cadre du Programme d'action régional et de l'Initiative d'Abou-Dhabi sur la mise en oeuvre du programme pour catalyser des activités de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse grâce à la coopération régionale, au renforcement des capacités et à la mise au point de projets pilotes et de démonstration.

41. Le succès de la plantation de forêts en Asie et dans le Pacifique est mitigé. La vingtième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) (Fidji, avril 2004) a examiné des mesures éventuelles pour résoudre les problèmes critiques qui se posent dans le secteur forestier dans la région, en privilégiant les initiatives et la coopération régionales entre les pays. On y a fait valoir que la faiblesse des capacités institutionnelles, l'insuffisance des ressources budgétaires et le manque de volonté politique avaient empêché que la dégradation des forêts se ralentisse dans la région. Toutefois, certains pays ont déclaré avoir lutté contre le déboisement et même avoir renversé

² *State of Forestry in Asia and the Pacific - 2003* (FAO, 2003).

la vapeur bien que la disparition des forêts naturelles se poursuive. Pour mieux comprendre cette question la CFAP a parrainé une étude régionale sur l'efficacité et l'impact des mesures d'incitation au développement des plantations. Dans le cadre de cette étude, un atelier tenu en Chine s'est penché sur l'impact des mesures d'incitation au développement des plantations de forêts en Asie de l'Est et du Sud-Est. La FAO a organisé à Delhi en mars 2004 un atelier pour examiner l'état des programmes forestiers nationaux en Asie du Sud-Est, renforcer les liens avec les stratégies de développement durable et accroître la collaboration entre les pays de l'Asie du Sud.

Biodiversité

42. La septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Kuala Lumpur, février 2004) a passé en revue les activités des pays décrites dans les deuxièmes rapports nationaux soumis par ces derniers au titre des programmes de travail thématiques de la Convention, notamment la biodiversité forestière, agricole, marine et côtière, la biodiversité des eaux intérieures et celle des terres sèches et sub-humides, la conservation des écosystèmes, les zones humides et la protection des habitats des plantes endémiques et des espèces menacées. On y a analysé des questions transversales comme l'accès et la répartition des avantages, l'approche des écosystèmes, les zones protégées, l'éducation et la sensibilisation du public, les mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable, l'évaluation d'impact et les indicateurs, les mesures d'incitation, l'accès à la technologie et le transfert de celle-ci, le savoir, les innovations et les pratiques traditionnels.

43. De nombreux pays ont adopté des lois de conservation des forêts et de la biodiversité, désigné des zones de protection renforcée et intensifié leurs efforts de conservation des forêts et de reboisement. Grâce à l'appui de la Banque mondiale, du PNUE et du PNUD, beaucoup d'entre eux ont élaboré des stratégies nationales de conservation de la biodiversité ainsi que des projets de démonstration consacrés aux zones protégées et à la gestion des forêts avec la participation des communautés locales afin de répondre à la demande croissante de produits forestiers.

44. Le projet relatif à la préservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud a été mis en oeuvre par le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) sur une période de cinq ans commençant en 1996 en tant qu'initiative de conservation gérée au niveau communautaire. Le programme a contribué à créer des zones de conservation dans 14 pays et à lancer des initiatives de conservation gérée au niveau communautaire complétant le Programme de protection de la biodiversité du Pacifique Sud et à promouvoir d'autres mesures, notamment des mesures de conservation traditionnelle comme des restrictions sur la pêche et la chasse. Le programme a également permis d'établir un fonds d'affectation spéciale pour garantir la pérennité de la stratégie générale d'action pour la préservation de la nature. Les stratégies nationales en faveur de la biodiversité font partie des stratégies nationales de gestion environnementale et ont été élaborées et mises en oeuvre par des organismes internationaux et des ONG du Pacifique.

F. Les environnements océanique, côtier et marin et le développement durable des petits États insulaires

45. Les problèmes affectant les mers sont étroitement liés aux activités humaines de développement économique et social. Les océans ouverts sont relativement épargnés par rapport aux plans d'eau situés près du littoral comme les estuaires, les mers et les baies à demi fermées. La raison en est que 40 % des villes du monde comptant de 1 à 10 millions d'habitants sont situées dans des régions côtières. C'est également le cas des deux tiers des agglomérations plus importantes, notamment celles de plus de 10 millions d'habitants. En Asie, les villes côtières de 1 à 10 millions d'habitants représentent 50 % du total mondial et 80 % dans le cas des villes de plus de 10 millions d'habitants. On estime que 80 % de la pollution (provenant des villes, des industries, des transports, de l'agriculture, du tourisme et d'autres sources) est d'origine terrestre.

46. On peut dire que la détérioration et la dégradation des mangroves et des sols dans les zones côtières des pays affectés sont en partie responsables de l'impact dévastateur sans précédent du tsunami du 26 décembre 2004.

47. Les activités menées au niveau national, sous-régional et régional englobent a) une approche fondée sur les écosystèmes applicable à un vaste écosystème marin et correspondant à la notion figurant dans la Convention sur la diversité biologique, b) des méthodes de protection de l'environnement marin contre les activités terrestres et c) une approche intégrée de la gestion des côtes. Un certain nombre de programmes régionaux sur les mers ont été élaboré en collaboration avec des pays ayant un littoral et en association avec des organisations internationales comme le PNUE, la CESAP, le PNUD et des organismes intergouvernementaux sous-régionaux. Il s'agit notamment des mers de l'Asie de l'Est, comprenant la mer de Chine du Sud, le golfe de Thaïlande et les zones adjacentes, les mers du Nord-Ouest du Pacifique, la mer Caspienne ainsi que les mers de la sous-région du Pacifique Sud.

48. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, centre d'échange dont le secrétariat se trouve au PNUE, est en train d'exécuter son programme de travail approuvé en novembre 2001. Sa tâche principale est de mettre au point un système d'orientation pour promouvoir la coopération et mobiliser le savoir, les compétences et les expériences dans le domaine scientifique et fournir des indications pratiques pour l'élaboration de programmes d'action nationaux.

49. Au début des années 80 et à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des plans de gestion intégrée de l'environnement côtier, portant essentiellement sur des problèmes nationaux et locaux, ont été élaborés dans quelques pays à l'initiative de la CESAP, de l'Université de Rhode Island et des secrétariats de l'ASEAN et du PROE. La BASD, en partenariat avec l'Union mondiale pour la nature, a entrepris un projet sur la gestion des ressources côtières et

marines et la réduction de la pauvreté en Asie du Sud en s'inspirant d'expériences locales telles que Korangi Creek au Pakistan. Étant donné l'importance d'une action volontariste des gouvernements pour la coordination et l'action, le Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud joue un rôle essentiel dans ce projet.

G. Ressources en eau douce

50. En dépit de succès notables, la région de l'Asie et du Pacifique dans son ensemble n'a pas encore véritablement progressé vers la réalisation des objectifs convenus internationalement dans le domaine de l'eau, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Quatre grands objectifs du Sommet mondial sur le développement durable et du Plan de mise en oeuvre sont consacrés à l'eau: a) réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes privées d'accès à de l'eau potable ou des moyens de s'en procurer à un coût économique ainsi que le nombre de celles ne pouvant bénéficier de conditions d'assainissement minimales; b) élaborer des plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici à 2005; c) élaborer des programmes en vue d'atténuer les effets des catastrophes provoquées par l'eau; et d) établir ou développer des réseaux nationaux de surveillance et des bases de données nationales sur l'eau. Le défi pour les pays de la région consiste donc à trouver les moyens de retirer le maximum d'avantages sociaux et économiques des ressources en eau disponibles tout en veillant à satisfaire les besoins humains fondamentaux, en particulier ceux des pauvres, et en protégeant l'environnement.

51. Les progrès accomplis dans les domaines thématiques de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains dans la région ont été évalués à la réunion régionale consacrée à la mise en oeuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique (octobre 2003) organisée par la CESAP en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies et le PNUD. La réunion a recensé les particularités régionales et discuté des questions et des problèmes particuliers de chaque sous-région de l'Asie et du Pacifique. L'évaluation régionale a été présentée à la douzième session de la Commission du développement durable en avril 2004, pour être incluse dans le résumé du Président.

52. Le problème immédiat le plus grave est que des centaines de millions de personnes dans la région de la CESAP n'ont pas accès à de l'eau potable salubre et ne disposent pas de système d'assainissement adéquat. Toutefois, la mobilisation des ressources pour financer des projets dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement continuera d'être une tâche exigeante au cours des 10 années à venir. La réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement a incité les pays à lancer des projets de développement dans ces deux domaines par leurs propres moyens et en coopération avec la BASD, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres institutions financières et organismes internationaux ainsi que des donateurs bilatéraux et en partenariat avec des organisations de la société civile.

53. Beaucoup de pays de la région ont entrepris de nombreux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les régions urbaines et rurales. Pour appuyer les efforts de ces pays, la CESAP préconise des politiques pro-pauvres dans le secteur des services de l'eau et les activités de renforcement des capacités nationales pour les promouvoir. Elle a également réalisé un projet pilote pour approvisionner durablement en eau le jardin d'un immeuble pour personnes économiquement faibles à Sri Lanka pour faire la démonstration d'un modèle reproductible et de viabilité du premier partenariat pro-pauvre, secteur public-secteur privé, pour l'approvisionnement en eau dans le pays et mettre en évidence le rôle vital des communautés locales et des ONG au sein de partenariats avec le secteur public pour permettre aux pauvres d'accéder aux services de base.

54. La CESAP a poursuivi ses activités de coordination pour les questions de qualité de l'eau, en particulier en collaborant avec l'UNICEF et l'OMS pour faire face à la menace que fait peser dans la région la contamination des sources d'approvisionnement en eau par l'arsenic. En juin 2004, la CESAP et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont dirigé un atelier de formation sur la mise au point d'outils de gestion et de direction efficace pour atténuer la contamination des sols, des cultures et de l'eau dans la sous-région Bassin du Mékong. En collaboration étroite avec l'UNICEF, l'OMS et l'Université des Nations Unies, la CESAP a organisé en novembre 2004 une réunion régionale sur la qualité de l'eau et l'atténuation de la contamination par l'arsenic en Chine. Un des principaux résultats de la réunion a été la Déclaration de Taiyuan sur la qualité de l'eau et l'arsenic et un plan d'action stratégique.

55. La CESAP a publié des *Directives relatives à la planification et à la gestion stratégiques des ressources en eau* ainsi qu'un *Guide des plans d'utilisation efficace de l'eau*³ et entrepris des activités de renforcement des capacités pour promouvoir les notions de planification et de conservation stratégiques dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau. Dix-sept pays ont préparé des études de cas soulignant les caractéristiques importantes du processus de gestion intégrée des ressources en eau ou ont lancé des projets pilote pour l'élaboration de plans et de politiques en la matière. Dans plusieurs pays les éléments concernant l'utilisation rationnelle de l'eau ont été inclus dans les plans plus généraux de gestion des ressources en eau.

56. Au niveau sous-régional, la CESAP, avec la Commission économique pour l'Europe, a aidé les pays concernés d'Asie centrale à formuler la Stratégie de coopération visant à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources en énergie et en eau dans cette région. La Stratégie, élaborée sous la tutelle du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, donne une vue d'ensemble de l'action collective pour garantir la mise en valeur durable des ressources en eau et en énergie et fixe les grands principes des cadres de coopération dans la sous-région. Avec la collaboration de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, une aide a également été fournie au Kazakhstan et au Kirghizistan pour rendre opérationnel leur accord de janvier 2000 sur les rivières Chu et Talas, par la création d'une commission mixte sur l'exploitation de certaines installations hydrauliques sur ces cours d'eau.

³ Publications des Nations Unies, n° de vente E.05.II.F.3 et E.03.II.F.35.

57. S'agissant de la préparation préalable aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, la CESAP a coopéré étroitement avec plusieurs organisations internationales et pays membres de la Commission pour préparer la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Dans le cadre du Comité des typhons, créé par ses 14 membres et l'Organisation météorologique mondiale, une série d'activités régionales ont été entreprises pour promouvoir la prévention des catastrophes provoquées par les typhons et la préparation préalable.

58. Une grande partie des activités prévues ont été menées conjointement par tous les membres du Comité des typhons en préparation à leur participation à la Conférence mondiale, les activités les plus sophistiquées étant celles se rapportant à l'établissement de cartes de risques d'inondation et la mise en place de systèmes de prévision et d'alerte aux catastrophes provoquées par les crues éclair et les sédiments. Un colloque international/ atelier régional sur «la vie en situation de risque: faire face aux catastrophes liées aux typhons dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau» s'est tenu à Séoul en septembre 2004 afin d'établir une stratégie plus claire à l'appui de ces efforts nationaux et régionaux.

59. Participant aux efforts communs visant à intégrer effectivement les mesures de prévention des catastrophes et de préparation préalable aux politiques et stratégies de développement socio-économique, la CESAP, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC), a introduit de nouvelles méthodes d'évaluation globale de l'impact socioéconomique des catastrophes en Asie. À la suite d'un atelier régional organisé en mai 2004 pour introduire la méthodologie élaborée par la CEPALC, sept pays sont convenus de l'appliquer à l'évaluation de l'impact des catastrophes hydrométéorologiques.

60. Avec l'appui financier de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne, la CESAP et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ont achevé la mise en oeuvre de la phase 2 des Partenariats pour l'atténuation des effets des catastrophes en Asie du Sud-Est en 2003-2004. Le projet avait pour but de renforcer les capacités de préparation et de protection des communautés menacées par les catastrophes naturelles par la formation et l'échange d'information dans les pays ciblés de l'Asie du Sud-Est. Une série de manuels destinés aux spécialistes de terrain et l'intégration de la préparation préalable aux catastrophes au processus de développement socioéconomique figuraient parmi les produits du projet. Ces résultats permettront à la CESAP et à ses partenaires de prendre une part active à la Conférence mondiale, surtout dans les séances consacrées à la cartographie des risques, à la gestion communautaire de la réduction des catastrophes et à la coopération régionale dans la préparation préalable aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets en Asie. Suite à la catastrophe récente, les programmes de la CESAP porteront également sur l'atténuation des effets des tsunamis et la création d'une équipe régionale chargée du relèvement et de la reconstruction.

H. Mesures concernant l'atmosphère et les changements climatiques

61. Le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a permis, grâce à diverses subventions du FEM, d'aider les pays à préparer leur communication nationale. Pour l'instant, 37 pays de la région ont soumis leur communication nationale en se conformant aux conditions fixées pour l'établissement des rapports et à la présentation établie par le secrétariat de la Convention. Les communications nationales permettent de procéder à une première évaluation de la vulnérabilité des pays aux changements climatiques et à la variabilité du climat ainsi que des possibilités d'adaptation.

62. Pour respecter les conditions imposées par la Convention-cadre les pays de la région ont entrepris diverses activités nationales, sous-régionales et régionales. La plupart de ces activités consistent principalement à introduire des technologies de combustible propre, le rendement énergétique du combustible dans les transports routiers, la mise en valeur de sources d'énergie propre et renouvelable, notamment la mise au point et l'utilisation des mécanismes de marché pour encourager l'utilisation des énergies solaire et éolienne ainsi que la technologie propre d'utilisation du charbon et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique pour l'alimentation en chaleur et l'approvisionnement en eau chaude. Certains pays effectuent des études d'évaluation sur la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborent des programmes d'adaptation.

63. Les pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une assistance concrète dans le cadre du projet financé par le FEM: Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique, centré sur le renforcement des capacités nationales, la surveillance, la recherche et la sensibilisation. D'autres pays insulaires du Pacifique ont préparé des stratégies nationales de gestion environnementale comportant des éléments sur le changement climatique, l'élaboration d'instruments juridiques et des stratégies d'adaptation liées à des plans de gestion intégrée des zones côtières.

64. Le renforcement des capacités en vue d'utiliser concrètement le Mécanisme du développement propre et de réaliser des projets de technologie propre et d'efficacité énergétique suscite un intérêt croissant dans la région. La BASD a créé une facilité pour le Mécanisme de développement propre dans le but d'aider les pays en développement membres de la Banque à identifier, exécuter et surveiller des projets de mécanisme de développement propre et pour vérifier les crédits de réduction d'émissions. La Banque mondiale examine les moyens de financer des activités nationales de financement du carbone par le Fonds prototype pour le carbone, le Fonds de développement communautaire du carbone, le Fonds pour le biocarbone et autres fonds promus par les Pays-Bas et l'Italie.

65. La CESAP a réalisé plusieurs projets de renforcement des capacités (ou y a participé) pour la mise en œuvre de la Convention-cadre, notamment un projet concernant le Mécanisme de développement propre pour promouvoir un partenariat pour la mise en valeur durable de l'énergie

dans le cadre du Protocole de Kyoto et a participé et prêter son concours à des projets du même type entrepris par d'autres organismes. La CESAP a appuyé une initiative du Gouvernement japonais qui organise annuellement depuis 1991 des séminaires Asie-Pacifique, principalement pour permettre aux pays de la région de discuter de leurs problèmes régionaux. Suite à la recommandation des séminaires, le Gouvernement japonais a créé le Réseau Asie-Pacifique pour l'information sur les changements climatiques (AP-net) pour la mise en commun de l'information et le renforcement des capacités téléinformatiques.

66. La BAsD avec un financement du FEM a effectué une étude portant sur 12 pays pour aider ceux-ci à faire un inventaire de leurs gaz à effet de serre et identifier des projets concernant la réduction de leurs effets. Ce projet a duré de 1995 à 1999. Un programme de suivi sur la promotion de l'énergie renouvelable, sur l'efficacité énergétique et les changements climatiques a été lancé en 2001 avec un concours financier des Pays-Bas, du Canada et du Danemark. Le programme a pour objectif d'aider à l'élaboration de politiques et de stratégies pour la mise au point de technologies de lutte contre les gaz à effet de serre et l'atténuation des changements climatiques, à la conception de mesures d'adaptation dans le Pacifique et à la promotion de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et d'appuyer des activités dans les régions rurales.

I. Qualité de l'environnement et santé humaine: Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre

67. L'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre a été lancée à la quatrième Conférence ministérielle pour l'environnement et le développement en 2000 avec pour objectif de faire connaître l'expérience de la ville de Kitakyushu et de parvenir à des résultats tangibles dans l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé dans la région. Cette initiative a commencé par la création d'un réseau de 20 villes de la région mettant en relation des responsables de la qualité de l'environnement et de la santé humaine et reliant aujourd'hui 60 villes dans 18 pays. Des études de cas et des projets pilotes consacrés à la lutte contre la pollution de l'air, à la gestion des déchets solides et des eaux usées ont été réalisées dans certaines villes et doivent être reproduits dans d'autres villes affectées par des problèmes similaires. Un document séparé sur l'Initiative de Kitakyushu est présenté au titre du point 5 c) pour discussion à la Conférence ministérielle.

III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

68. Le Sommet mondial pour le développement durable a reconnu les caractéristiques uniques de la région de l'Asie et du Pacifique où vit plus de la moitié de la population mondiale, qui compte le plus grand nombre de pauvres sur la planète et connaît de graves problèmes socio-économiques et environnementaux. Outre la diversité de ses cultures locales, ses richesses naturelles et son développement économique, elle se distingue également par la diversité de ses objectifs de développement durable dont la réalisation aux niveaux régional, sous-régional et national nécessitent l'utilisation de différents moyens et outils. Le développement durable du globe dépend donc de manière critique de la réalisation du développement durable dans la région.

69. Les pays de la région s'efforcent véritablement d'atteindre leurs objectifs de développement durable et sont tous décidés à éliminer la pauvreté et à améliorer les conditions sociales de leurs populations de plus en plus nombreuses en créant les outils et mécanismes institutionnels, économiques et d'intervention nécessaires. Toutefois, les défis sont trop importants pour qu'ils puissent les relever rapidement compte tenu des maigres ressources dont ils disposent.

70. La croissance économique est essentielle pour le développement durable. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la plupart des pays de la région sont déterminés à suivre la voie de la croissance économique rapide sachant que celle-ci peut contribuer à réduire la pauvreté. Toutefois, la fragilité de cette croissance, les catastrophes naturelles et l'application de politiques non durables appauvrissant l'environnement risquent de les en empêcher.

71. Le développement durable suppose la protection des ressources naturelles et de l'intégrité des écosystèmes. Il exige que les modes de consommation et de production prennent en compte la capacité de régénération de l'environnement et que la croissance économique ne mette pas en péril la base écologique et ne pollue pas l'environnement de manière irréparable.

72. L'évaluation a clairement montré que le développement durable était impossible sans prise de conscience de la société à son égard. Il faut renforcer la participation active de toutes les parties prenantes pour modifier les modes de consommation actuels. Il faut également décentraliser davantage la gouvernance environnementale qui, chaque fois, a permis aux communautés locales, en leur en donnant les moyens, d'élaborer et d'appliquer avec succès des pratiques écologiquement durables.

73. La coopération régionale et sous-régionale s'est révélée efficace pour résoudre les problèmes environnementaux transfrontières, mettre en commun les meilleures pratiques et l'information pertinente, renforcer les capacités par l'échange de données d'expérience et formuler les questions de développement durable au cours de discussions organisées dans un cadre commun. Toutefois, le développement des synergies et la valorisation de la collaboration interinstitutions au niveau national est encore en retard dans toute la région. Le renforcement du rôle des commissions nationales de développement durable pourrait contribuer à faire progresser le développement durable, notamment l'élaboration et l'application de politiques et mesures intégrées pertinentes.

IV. CONCLUSIONS: L'AVENIR

74. En dépit des engagements réitérés depuis le Sommet Planète Terre de 1992 et de l'action entreprise par les pays, la communauté internationale, notamment les Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les pays et organismes donateurs, les objectifs de développement durable sont encore loin d'être réalisés. Constatant cette situation, le Sommet mondial pour le développement durable a souligné une fois encore la nécessité de redoubler d'efforts grâce à une stratégie convenue: le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

75. Étant donné la diversité de la région de l'Asie du Pacifique il importe de recourir à une approche holistique dans la réalisation du développement durable par la croissance économique écologiquement durable («croissance verte»). Une telle démarche favorisera le développement économique et social et la protection de l'environnement, notamment en mettant à profit le potentiel que recèle l'environnement en tant que moteur de croissance économique grâce à la création de débouchés commerciaux.

76. La région de l'Asie du Pacifique doit relever le défi du passage du paradigme classique «croître d'abord, nettoyer ensuite» à la stratégie de la «croissance verte» qui offre les avantages suivants:

a) Renforcement de la durabilité de l'environnement en réduisant la pression exercée par la croissance économique sur l'environnement, notamment en promouvant l'économie circulaire et le recyclage, en internalisant les coûts environnementaux et en favorisant des modes de consommation et de production durables;

b) Amélioration des résultats des États membres et des parties prenantes dans le secteur de l'environnement, notamment en renforçant la coordination interministérielle et en conciliant les différents objectifs des membres de la société;

c) Renforcement de la synergie entre l'environnement et l'économie et promotion d'une solution gagnante pour tous pour valoriser le potentiel que recèle l'environnement en tant que moteur de croissance économique.

- - - - -